1. IDENTIFICATION PRODUIT & ENTREPRISE

1,1	Nom de produit :	**DEOXIT® D-SERIES, 5% SOLUTION, CONFORME COV**
1,2	Nom chimique :	NA
1,3	Synonymes :	**DeoxIT® D-Series D5L (Liquides à 5%) N° de pièces :** N° de pièce D5L-25CA (25 mL) ; N° de pièce D5L-4A (118 mL) ; N° de pièce D5L-12A (354 mL) ; N° de pièce D5L-32A (944 mL) ; N° de pièce D5L-5GA (30 L) ; N° de pièce D5L-55GA (55 gallon) ;
1,4	Noms commerciaux :	DeoxIT® D-Series; D5L-A 5% Liquid
1,5	Utilisation :	Nettoyage, désoxydation, amélioration des contacts et connecteurs électriques
1,6	Nom du distributeur :	CAIG Laboratories, Inc.
1,7	Adresse du distributeur :	12200 Thatcher Court, Poway, CA 92064-6876 USA
1,8	Téléphone d'urgence :	**CHEMTREC : +1 (703) 527-3887 / +1 (800) 424-9300 (CCN XXXXX)**
1,9	Téléphone pro / fax :	+1 (800) 224-4123

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2,1	Identification des risques :	Ce produit est classé SUBSTANCE DANGEREUSE mais PAS comme MARCHANDISE DANGEREUSE selon les classifications du NOHSC (Comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail) : 1088 (2004) et ADG Code (Australie). **ATTENTION ! LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. IRRITANT OCULAIRE. ALLERGÈNE CUTANÉ.** Classification **:** Inflamm. Liq. 3 ; Irrit. oculaire 2 ; Peaux sens. 1B
2,2	Éléments d'étiquetage :	Mentions de danger (H) : H226 – Liquide et vapeurs inflammables. H317 – Allergène cutané. H320 - Provoque une irritation des yeux Mentions de précaution (P) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, de surfaces chaudes, d'étincelles, de flammes nues et autres sources d'ignition potentielles. Interdiction de fumer. P233 – Maintenir le conteneur bien fermé. P243 – Prendre des mesures contre les décharges statiques. P261 - Ne pas respirer les fumées/vapeurs/sprays. P264 – Se laver soigneusement les mains et zones de peau exposées au savon et à l'eau chaude après manipulation. P272 – Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. P280 – Porter des gants de protection, ainsi que des protections oculaires et faciales. P303+P361+P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau (ou prendre une douche). P321 – Pour des traitements spécifiques, voir la section 4 de la présente fiche de données de sécurité. P331 – NE PAS provoquer de vomissement. P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. P305+P351+P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P362+P364 – Retirer tous vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. P337+P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P370+P378 – En cas d'incendie : Utiliser des extincteurs à CO_2, à poudre chimique ou à mousse. P403+P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais. P501 - Veuillez confier le contenu et le conteneur à un centre de traitement des déchets agrée (TSDF).
2,3	Autres avertissements :	**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFATNS.**

3. COMPOSITION & INGRÉDIENTS

					LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR (mg/m³)								
					ACGIH		NOHSC			OSHA			
					ppm		ppm			ppm			
Nom(s) chimique(s) :	**CAS No.**	**RTECS No.**	**EINECS No.**	**%**	**TLV**	**STEL**	**ES-TWA**	**ES-STEL**	**ES-PEAK**	**PEL**	**STEL**	**IDLH**	**DIVERS**
NAPHTE DE PÉTROLE	64742-88-7	XS5250000	265-191-7	60-100	100	NA	100	NF	NF	NA	NA	NA	
	N° d'enregistrement REACH 02678590001 ; inflammable Liq. 3, Asp. Tox. 1, STOT RE1, Irrit. ocul. 2 ; Peaux sens. 1B												
METHYL NONAFLUORO- BUTYL ÉTHER	163702-07-6	NA	NA	10-30	750	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	PEAU
	N° d'enregistrement REACH : 01-0000016878-53												
METHYL NONAFLUORO- ISOBUTYL ÉTHER	163702-08-7	NA	NA	10-30	750	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	PEAU
	N° d'enregistrement REACH : 01-0000016878-53												
DEOXIT ® D100L (SECRET COMMERCIAL)	NA	NA	NA	1-5	NA	NA	NF	NF	NF	15	NA	NA	
	N° d'enregistrement REACH Non-Dangereux/Propriétaire												

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4,1	Premiers secours :	Ingestion : **NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT** ! Contacter ChemTrec au +1 (703) 527-3887, le centre antipoison le plus proche ou les urgences locales pour obtenir de l'aide et des instructions. Consulter immédiatement un médecin. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête de la victime baissée (en avant) pour éviter tout risque d'inspiration. Yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant 15 minutes au moins en maintenant les paupières ouvertes pour garantir un rinçage complet. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin. Peau : Retirer immédiatement tous vêtements contaminés et laver les zones de peau affectées au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter immédiatement un médecin. Ne réutiliser des vêtements contaminés que s'ils ont été correctement lavés. Inhalation : Évacuer immédiatement la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, administrer un supplément d'oxygène et consulter immédiatement un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, fournir une respiration artificielle.
4,2	Effets d'une exposition :	Ingestion : Si le produit est ingéré, il peut causer des nausées, vomissements et/ou diarrhées. Yeux : Ce produit peut causer des irritations oculaires temporaires en cas de contact à court terme avec les sprays ou vapeurs. Peau : Ce produit peut causer des irritations cutanées temporaires en cas d'exposition à court terme. Inhalation : Le produit peut causer des irritations des voies respiratoires chez certains individus sensibles.
4,3	Symptômes d'une surexposition :	Ingestion : Nausées, inconfort intestinal, vomissements et/ou diarrhée. Yeux : Une surexposition des yeux peut provoquer des rougeurs, des démangeaisons et un larmoiement (risque de lésions oculaires sévères). Le contact avec les yeux peut provoquer de sérieuses irritations oculaires, y compris des sensations de picotement, un larmoiement et des rougeurs. Peau : Le contact prolongé peut causer un blanchissement et une irritation de la peau. Ce produit peut causer des réactions allergiques de la peau (telles que des éruptions cutanées, zébrures, dermatites) chez certains individus sensibles. Une surexposition de la peau peut entraîner des rougeurs, démangeaisons et irritations des zones concernées.
4,4	Effets aigus sur la santé :	Irritation oculaire modérée. Irritation modérée de la peau à proximité des zones touchées. Les risques de santé graves peuvent être différés. Les symptômes les plus fréquents comprennent une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.
4,5	Effets chroniques sur la santé :	Aucun effet chronique ou sévère sur la santé n'est à prévoir en cas d'une unique ingestion accidentelle. Les ingrédients peuvent être irritants pour la peau et les muqueuses des yeux et du système respiratoire. Une surexposition peut entraîner des symptômes asthmatiques chez certains individus sensibles. Peut également causer une sensibilisation de la peau et une hypersensibilité respiratoire. Peut causer des dermatites allergiques.
4,6	Organes atteints :	Yeux, peau, système respiratoire.
4,7	États de santé aggravés par une exposition :	Des personnes souffrant de dermatites ou autres atteintes de la peau préexistantes et troubles des organes atteints (yeux, peau et système respiratoire) ou de dysfonctionnements rénaux peuvent être plus sensibles aux effets de cette substance.

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
DANGERS PHYSIQUES	0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	B
YEUX / PEAU	

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5,1	Risques d'incendie et d'explosion :	Ce produit peut brûler mais n'est pas facilement inflammable. Au-delà du point d'éclair, ce produit diffuse des vapeurs inflammables. Dans les lieux clos, cette vapeur peut exploser sous l'effet de la chaleur. Les sprays et vapeurs sont inflammables à des températures inférieures au point d'éclair. Dioxyde et monoxyde de carbone, fumée, vapeurs, hydrocarbures imbrûlés et traces d'oxydes de souffre, de phosphore, de zinc et d'azote. Selon les conditions d'utilisation, de faibles concentrations de suflure d'hydrogène peuvent être libérées.
5,2	Méthodes d'extinction :	Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.
5,3	Procédures de lutte contre les incendies :	Continuer de refroidir les conteneurs bien après l'extinction du feu. Utiliser des jets d'eau pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Éviter de diriger le jet d'eau directement dans les conteneurs de stockage en raison du risque d'ébullition. Empêcher l'eau utilisée pour contrôler l'incendie ou pour la dilution de pénétrer les égouts, canalisations, réserves d'eau potable ou tout cours d'eau naturel. Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter une tenue de protection complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH pour se protéger contre les produits dangereux de la combustion ou de la décomposition et contre le manque d'oxygène.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6,1	Déversements :	Avant de commencer à nettoyer tout déversement ou fuite, le personnel doit s'équiper de protections adéquates. Pour les petits déversements (< 3,8 L), porter un équipement de protection approprié (lunettes, gants). Maximiser la ventilation (ouvrir les portes et fenêtres). Éponger le déversement à l'aide de matériaux absorbants et les placer dans des conteneurs fermés appropriés pour leur élimination. Ils doivent être éliminés dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux. Laver les zones affectées et l'extérieur des conteneurs abondamment à l'eau chaude et au savon. Retirer tous vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Pour les grands déversements (> 3,8 L), refuser l'entrée à toute personne non protégée. Endiguer le déversement à l'aide de matériaux inertes (sable ou terre). Transférer le liquide dans des conteneurs en vue d'une récupération ou de son élimination et utiliser un matériau solide pour séparer les conteneurs pour une élimination appropriée. Retirer immédiatement tous vêtements contaminés et laver les zones de peau affectées au savon et à l'eau. Garder les déversements et eaux de nettoyage à l'écart des égouts municipaux et plans d'eau ouverts.

7. MANUTENTION & ENTREPOSAGE

7,1	Pratiques de travail & d'hygiène :	Appliquer les règles d'hygiène d'usage. Éviter tout contact direct avec la peau. Laver soigneusement vos mains après avoir utilisé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Les bonnes pratiques d'hygiène personnelle sont recommandées ; laver les zones de peau exposées et retirer les vêtements contaminés.
7,2	Manutention & entreposage :	Utiliser et entreposer le produit dans un lieu froid, sec et bien ventilé (VMC, ventilateurs) à l'abri de la chaleur et d'un ensoleillement direct. Éviter les températures supérieures à 50 °C. Tenir les substances incompatibles à l'écart. Protéger les conteneurs contre tout dégât physique. Pour éviter toute pulvérisation accidentelle, garder le capuchon en place lorsque le produit n'est pas utilisé.
7,3	Précautions spéciales :	Nettoyer promptement tous déversements. Veiller à ne pas glisser sur le matériau déversé. Suivre toutes les instructions de l'étiquette. Maintenir le récipient fermé lorsque non utilisé. Conserver ce produit et tout autre produit chimique hors de la portée des enfants.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION & PROTECTION DU PERSONNEL

8,1 Limites d'exposition : ppm (mg/m^3)

Nom(s) chimique(s) :	ACGIH TLV	ACGIH STEL	NOHSC ES-TWA	NOHSC ES-STEL	NOHSC ES-PEAK	OSHA PEL	OSHA STEL	OSHA IDLH	DIVERS
NAPHTE DE PÉTROLE	100	NA	100	NF	NF	NA	NA	NA	
METHYL NONAFLUORO- BUTYL ÉTHER	750	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	PEAU
METHYL NONAFLUORO- ISOBUTYL ÉTHER	750	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	PEAU
DEOXIT ® D100L (SECRET COMMERCIAL)	NA	NA	NF	NF	NF	NA	NA	NA	

8,2	Contrôles de ventilation et d'ingénierie :	Une VMC ou ventilation naturelle est suffisante lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser une ventilation d'évacuation locale ou générale pour efficacement évacuer et empêcher toute accumulation de vapeur due à l'utilisation de ce produit. Veiller à mettre à disposition de l'équipement de décontamination adéquat (évier, douche de sécurité, douche oculaire).
8,3	Protection respiratoire :	Aucune protection respiratoire spécifique n'est nécessaire pour une utilisation conventionnelle et appropriée de ce produit. Au cas où des vapeurs de ce produit seraient générées et qu'une protection respiratoire est nécessaire, s'assurer qu'elle soit conforme au 29 CFR §1910.134, à la loi étatique américaine applicable, à la norme canadienne CAS Z94.4-93 et aux normes applicables des provinces canadiennes, des États membres de l'UE ou d'Australie.
8,4	Protection oculaire :	Porter constamment des protections oculaires (telles que des lunettes de sécurité avec écrans latéraux) lors de la manipulation du produit. Porter toujours des protections oculaires lors du nettoyage de déversements ou de fuites. Porter des lunettes ou un écran facial lorsque des éclaboussures ou vaporisations sont à prévoir. Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer des irritants. Disposer d'eau qui convienne pour se rincer les yeux à proximité. N'utiliser que des protections oculaires testées et approuvées selon les normes gouvernementales en vigueur telles que NIOSH (US) ou NE 166(EU).
8,5	Protections des mains :	Utiliser des gants faits de matériaux chimiquement résistants, tels que le néoprène ou le caoutchouc-nitrile épais en cas de contact prolongé ou fréquent. En cas de besoin, référez-vous à la norme U.S. OSHA 29 CFR §1910.138 ou ses équivalents du Canada ou des États membres de l'UE.
8,6	Protection du corps :	Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser des vêtements de protection propres et imperméables (néoprène, Tyvek®...) en cas de vaporisation ou de risque d'éclaboussure. Les vêtements de protection doivent inclure des manches longues, un tablier, des bottes et des protections faciales. En cas de besoin, référez-vous aux normes U.S. OSHA ou leurs équivalents du Canada ou des États membres de l'UE.

9. Propriétés physiques et chimiques

9,1	Apparence :	Liquide rouge clair.
9,2	Odeur :	Éthéré / odeur d'hydrocarbure
9,3	Seuil olfactif :	NA
9,4	pH :	NA
9,5	Point de fusion / de congélation :	NA
9,6	Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	171.1-204 ºC @ 760 mm Hg
9,7	Point d'éclair :	48.8-54.4 ºC (120-130 ºF)
9,8	Limite d'explosivité supérieur/inférieure :	NA
9,9	Pression de vapeur :	35 psig @ 20 ºC; 50 psig @ 50 ºC
9,10	Densité de vapeur :	NA
9,11	Densité relative :	0,75
9,12	Solubilité :	Insoluble
9,13	Coefficient de partage (log P_{ow}) :	NA
9,14	Point d'auto-inflammation :	NA
9,15	Température de décomposition :	NA
9,16	Viscosité :	10.0 cPs
9,17	Autres informations :	COV 588 g/L

10. STABILITÉ & RÉACIVITÉ

10,1	Stabilité :	Stable en conditions normales d'utilisation.
10,2	Produits dangereux de la décomposition :	Oxydes de carbone (CO, CO_2).
10,3	Polymérisation dangereuse :	Aucune.
10,4	Conditions à éviter :	Flammes nues, étincelles, forte chaleur, substances incompatibles, ensoleillement direct et zones à forte circulation.
10,5	Substances incompatibles :	Éviter toute chaleur extrême et source d'ignition. À conserver à l'abri d'oxydants ainsi que de puissants acides et bases.

11. TOXICOLOGIE

11,1	Voies de pénétration :	Inhalation :	YES	Absorption :	YES	Ingestion :	YES
11,2	Données toxicologiques :	Ce produit n'a PAS été testé sur des animaux pour l'obtention de données toxicologiques. La littérature scientifique dispose de données toxicologiques pour certains des composants de ce produit. Ces données ne sont pas présentées dans le présent document.					
11,3	Toxicité aiguë :	Irritation modérée des yeux et de la peau à proximité des zones touchées.					
11,4	Toxicité chronique :	Ce matériau peut aggraver des atteintes de la peau existantes (dermatites, etc.).					
11,5	Cancérigènes suspectés :	Ce produit ne contient aucun produit ayant un effet cancérigène ou reprotoxique connu à l'État de Californie. Pour plus d'information, allez sur www.P65Warnings.ca.gov					
11,6	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.					
	Mutagénicité :	Ce produit n'a aucun effet mutagène connu sur l'Homme.					
	Embryotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet embryotoxique connu sur l'Homme.					
	Tératogénicité :	Ce produit n'a aucun effet tératogène connu sur l'Homme.					
	Réprotoxicité :	Ce produit n'a aucun effet toxique connu sur la reproduction humaine.					
11,7	Potentiel irritant :	Voir section 4.2.					
11,8	Indices biologiques d'exposition :	NE					
11,9	Recommandations médicales :	Traiter selon les symptômes.					

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12,1	Stabilité environnementale :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,2	Effets sur la faune et la flore :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.
12,3	Effets sur la vie aquatique :	Il n'existe pas de données spécifiques à ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13,1	Élimination des déchets :	Ils doivent être éliminés dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux. Éliminez-les dans le respect des règlements locaux, d'État et fédéraux.
13,2	Considérations spécifiques :	U.S. EPA RCRA déchet dangereux : D001 (caractéristique – inflammabilité).

14. INFORMATIONS DE TRANSPORT

Une description basique (identifiant, désignation officielle de transport, classe et division de risque, groupe d'emballage) et indiquée pour chaque mode de transport. Des informations supplémentaires peuvent être requises par 49 CFR, IATA/ICAO, IMDG et le CTDGR.

14,1	49 CFR (GND) :	NON RÈGLEMENTÉ PAR 49 CFR 173.150(f)	
14,2	IATA (AIR) :	ID8000 BIEN DE CONSOMMATION, 9 (IP VOL ≤ 0,5 L) ; ou UN1268, DISTILLATS DE PÉTROLE, N.O.S., 3, III (QTÉ LIM, IP VOL ≤ 0.5 L)	Y ou Y
14,3	IMDG (OCN) :	UN1268, DISTILLATS DE PÉTROLE, N.O.S., 3, III (QTÉ LIM, IP VOL ≤ 5.0 L)	
14,4	TDGR (GND canadien) :	ESTAMPILLER L'EMBALLAGE "LIMITED QUANTITY," "LTD QTY," or "QUANT LTÉE" or "QUANTITÉ LIMITÉE » ou « UN1268, PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III (LTD QTY, IP VOL ≤ 5.0 L) »	
14,5	ADR/RID (UE) :	UN1268 PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III (LTD QTY, IP VOL ≤ 5.0 L)	
14,6	SCT (MEXIQUE) :	UN1268, DESTILADO DEL PETROLEO, N.E.P., 3, III (CANT. LTDA., IP VOL ≤ 5.0 L)	
14,7	ADGR (AUS) :	UN1268 PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S., 3, III (LTD QTY, IP VOL ≤ 5.0 L)	

15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

15,1	Déclarations obligatoires SARA :	Ce produit ne contient aucune substance visée par les obligations de déclaration de SARA, titre III, section 313.	
15,2	QPS SARA :	Il n'y a aucune quantité de planification des seuils spécifique aux composants de ce produit.	
15,3	Statut d'inventaire TSCA :	Les composants de ce produit figurent sur l'inventaire TSCA.	
15,4	Quantité à déclarer CERCLA :	NA	
15,5	Autres exigences fédérales :	Aucun ingrédient ne figure sur la liste des polluants aériens dangereux (HAPs). Aucun ingrédient ne figure parmi les polluants toxiques du CWA. Aucun ingrédient ne figure parmi les polluants prioritaires du CWA. Ce produit ne contient aucun agent dégradant la couche d'ozone de classe 1 ou 2.	
15,6	Autres règlements canadiens :	Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) et la FDS comporte toutes les informations requises par le RPC. Les composants de ce produit sont figurent sur les LIS/LES. Aucun des composants de ce produit ne figure sur la liste des substances prioritaires. WHMIS B3, D2B (Liquide combustible, Autres Effets Toxiques).	

15. INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES - SUITE

15,7	Informations règlementaires étatiques :	Aucun des ingrédients de ce produit présent dans une concentration supérieure ou égale à 1,0 % n'est listé sur les listes de critères étatiques suivantes : California Proposition 65 (CA65), Delaware Air Quality Management List (DE), Florida Toxic Substances List (FL), Massachusetts Hazardous Substances List (MA), Michigan Critical Substances List (MI), Minnesota Hazardous Substances List (MN), New Jersey Right-to-Know List (NJ), New York Hazardous Substances List (NY), Pennsylvania Right-to-Know List (PA), Washington Permissible Exposures List (WA), Wisconsin Hazardous Substances List (WI). Ce produit ne contient aucun produit ayant un effet cancérigène ou reprotoxique connu à l'État de Californie. Pour plus d'information, allez sur www.P65Warnings.ca.gov.
15,8	Autres exigences :	NA

16. AUTRES INFORMATIONS

16,1	Autres informations :	**ATTENTION ! LIQUIDE ET VAPEURS INFLAMMABLES. IRRITANT OCULAIRE ALLERGÈNE CUTANÉ.** Tenir à l'écart de la chaleur, de surfaces chaudes, d'étincelles, de flammes nues et autres sources d'ignition potentielles. Interdiction de fumer. Maintenir le conteneur bien fermé. Prendre des mesures contre les décharges statiques. Ne pas respirer les fumées/vapeurs/sprays. Se laver soigneusement les mains et zones de peau exposées au savon et à l'eau chaude après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. Porter des gants de protection, ainsi que des protections oculaires et faciales. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau (ou prendre une douche). Pour des traitements spécifiques, voir la section 4 de la présente fiche de données de sécurité. NE PAS provoquer de vomissement. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Retirer tous vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser des extincteurs à CO_2, à poudre chimique ou à mousse. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais. **CONSERVER SOUS CLÉ ET HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
16,2	Termes & définitions :	Voir dernière page de cette fiche de données de sécurité.
16,3	Clause de non-responsabilité :	La présente fiche de données de sécurité est délivrée conformément la norme OSHA relative à la communication sur les risques 29 CFR §1910.1200. L'applicabilité d'autres règlements fédéraux est à vérifier. D'après les informations dont dispose en ce jour ShipMate's & CAIG Laboratories, Inc., les données fournies ici sont exactes et fiables. Cependant leur précision, adéquation et exhaustivité ne sont pas garanties et aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est fournie. Les informations ici présentes ne s'appliquent qu'au(x) produit(s) spécifique(s) dont il est question. Si ce(s) produit(s) est/sont combiné(s) avec d'autres matériaux, toutes ses/leurs propriétés doivent être prises en considération. Les données peuvent occasionnellement être modifiées. Assurez-vous de consulter la dernière version.
16,4	Préparé pour :	**CAIG Laboratories, Inc.** 12200 Thatcher Court Poway, CA 92064-6876 Tél : +1 (800) CAIG-123 (244-4123) Fax : +1 (858) 486-8398 fax http://www.caig.com/
16,5	Préparé par :	**ShipMate, Inc.** P.O. Box 787 Sisters, Oregon 97759-0787 USA Tél : +1 (310) 370-3600 Fax : +1 (310) 370-5700 http://www.shipmate.com

DÉFINITIONS

Un grand nombre d'abréviations et d'acronymes apparait sur une FDS. Parmi les plus couramment utilisées se trouvent les suivants :

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

N° CAS	Numéro CAS (Chemical Abstract Service)
RTECS No.	Numéro du Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
EINECS No.	Numéro EINEC (inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

LIMITES D'EXPOSITION À L'AIR :

ACGIH	American Conference on Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
IDLH	Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé)
NOHSC	National Occupational Health and Safety Commission (commission nationale de la santé et de la sécurité au travail Australie)
OSHA	U.S. Occupational Safety and Health Administration (administration de la santé et de la sécurité au travail)
PEL	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
STEL	Short-Term Exposure Limit (limite d'exposition à court terme)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition)
TWA	Time Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps)

MESURES DE PREMIERS SECOURS :

CPR	Réanimation cardiorespiratoire - méthode de compression manuelle de la cage thoracique d'une personne en arrêt cardiaque et de respiration assistée pour faire circuler le sang et oxygéner le corps.

HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION SYSTEM (HMIS, système d'identification des substances dangereuses) : HMIS

ÉVALUATIONS SANITAIRES, D'INFLAMMABILITÉ & DE RÉACTIVITÉ :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême

SANTÉ
INFLAMMABILITÉ
DANGERS PHYSIQUES
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

NIVEAUX DE PROTECTION :

A	
B	
C	
D	
E	
F	

G	
H	
I	
J	
K	
X	**Consultez votre responsable ou votre PON pour obtenir des instructions de maniement**

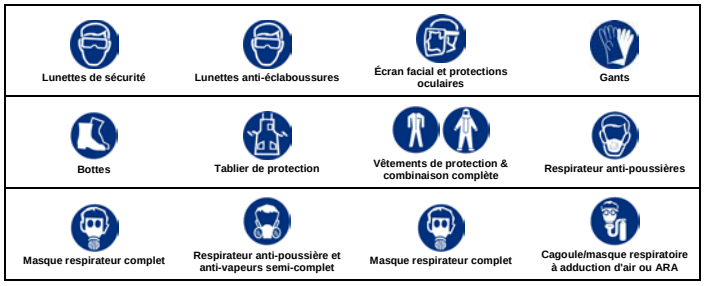

AUTRES ABRÉVIATIONS NORMALES :

Carc	Cancérigène
Irrit	Irritant
NA	Non-applicable
NR	Sans résultats
ND	Non-déterminé
NE	Non-établi
NF	Non-trouvé
ARA	Appareil respiratoire autonome
Sens	Sensibilisation
STOT RE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour des organes spécifiques - exposition unique

NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION (Association nationale de protection contre les incendies) : NFPA

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :	
Point d'auto-inflammation	Température minimale d'ignition dans l'air en l'absence d'autres sources d'ignition.
LIE	Limite explosive inférieure - pourcentage minimal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.
LSE	Limite explosive supérieure - pourcentage maximal de vapeur dans l'air qui explose ou s'enflamme au contact d'une source d'ignition.

NIVEAUX DE DANGER :

0	Danger minimal
1	Danger léger
2	Danger modéré
3	Danger sérieux
4	Danger extrême
ACD	Acide
ALK	Alcalin
COR	Corrosif
W	Ne pas utiliser d'eau
OX	Oxydant
TREFOIL	Radioactif

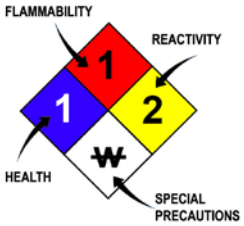

TOXICOLOGIE :

LD_{50}	Dose létale (solides et liquides) qui tue 50 % des animaux exposés
LC_{50}	Concentration létale (gaz) qui tue 50 % des animaux exposés
ppm	Concentration exprimée en parts par million
TD_{lo}	Plus petite dose à causer un symptôme
TCLo	Plus petite concentration à causer un symptôme
TD_{lo}, LD_{lo}, & LD_o ou TC, TC_o, LC_{lo}, & LC_o	Plus petite dose (ou concentration) à causer un effet létal ou toxique
IARC	International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)
NTP	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (Registre des effets toxiques des substances chimiques)
BCF	Bioconcentration Factor (facteur de bioconcentration)
TL_m	Median threshold limit (seuil limite médian)
log K_{OW} ou log K_{OC}	Coefficient de partage huile/eau

INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES :

WHMIS	Workplace Hazardous Material Information System (Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail)
DOT	U.S. Department of Transportation (ministère américain des transports)
TC	Transport Canada
EPA	U.S. Environmental Protection Agency (agence américaine de protection de l'environnement)
LIS	Liste intérieure des substances (canadienne)
LES	Liste extérieure des substances (canadienne)
LSP	Liste des substances prioritaires (canadienne)
TSCA	U.S. Toxic Substance Control Act (loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
UE	Union Européenne (directive européenne 67/548/CEE)
WGK	Wassergefährdungsklassen (Classes de risques pour l'eau allemandes)

WORKPLACE HAZARDOUS MATERIALS IDENTIFICATION (WHMIS) SYSTEM (système d'identification des matériaux dangereux utilisés au travail) :

Classe A	Classe B	Classe C	Classe D1	Classe D2	Classe D3	Classe E	Classe F
Compressé	Inflammable	Oxydant	Toxique	Irritation	Infectieux	Corrosif	Réactif

PICTOGRAMMES CLP/GHS (1272/2008/CE) :

GHS01	**GHS02**	**GHS03**	**GHS04**	**GHS05**	**GHS06**	**GHS07**	**GHS08**	**GHS09**
Explosif	Inflammable	Oxydant	Pressurisé	Corrosif	Toxique	Dangereux Irritant	Santé Danger	Environnement